

Association Diocésaine de PAMIERS

16, rue des Jacobins

09100 PAMIERS

COMMISSARIAT AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Eric LENOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Toulouse Midi Pyrénées

ASSOCIATION DIOCESAINE DE PAMIERS

16, rue des JACOBINS

09100 PAMIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2021

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée par décision en date du 11 février 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de PAMIERS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Diocésaine de PAMIERS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z - Identification TVA : FR 63 413 551 854 Page 1 sur 3



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La reconnaissance des produits du diocèse et des Paroisses ;
- L'application des dispositions du règlement 2018-06 applicables aux associations pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de la Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil Diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z - Identification TVA : FR 63 413 551 854 Page 2 sur 3



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en pied de page du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à FOIX, le 12 mai 2022

Eric LENOIR

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Toulouse Midi Pyrénées



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cabinet Eric LENOIR

14, avenue de l'ARIEGE 09000 FOIX

Téléphone : 05 34 09 00 05 - E-mail : contact@e-lenoir.fr

SIRET : 413 551 854 000 40 - NAF : 6920Z - Identification TVA : FR 63 413 551 854 Page 3 sur 3

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	18 395,86	18 395,86	0,00	
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 458,48		20 458,48	20 458,48
Constructions	6 575 058,58	4 411 638,08	2 163 420,50	2 318 478,01
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	2 582 145,29	708 385,82	1 873 759,47	1 793 832,22
Immobilisations corporelles en cours	35 798,34		35 798,34	156 446,41
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	120 000,00		120 000,00	
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Autres titres immobilisés	1 121 849,94		1 121 849,94	1 121 299,94
Prêts	3 460,00		3 460,00	3 460,00
Autres	1 804,09		1 804,09	3 413,59
TOTAL (I)	10 578 970,58	5 138 419,76	5 440 550,82	5 517 388,65
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-3 577,73	10 361,34	-13 939,07	-74 636,77
Autres	97 433,52		97 433,52	29 620,81
Valeurs mobilières de placement	1 609 926,54	84 592,00	1 525 334,54	1 368 048,14
Disponibilités	2 959 800,84		2 959 800,84	2 030 411,17
TOTAL (II)	4 663 583,17	94 953,34	4 568 629,83	3 353 443,35
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 242 553,75	5 233 373,10	10 009 180,65	8 870 832,00

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	MONTANT	N-1
<u>FONDS PROPRES</u>		
<u>Fonds propres sans droit de reprise</u>		
Fonds statutaires	3 581 938,71	3 581 938,71
Fonds complémentaires	2 654 117,38	2 654 117,38
<u>Fonds propres avec droit de reprise</u>		
Réserves	-49 958,50	-22 057,66
Réserves statutaires ou contractuelles	2 430 095,63	2 119 077,22
Autres	2 121 832,31	2 117 876,30
Report à nouveau	-2 450 954,51	-2 448 728,89
Excédent ou déficit de l'exercice	668 673,45	284 847,96
Subventions d'investissement	4 446,66	
TOTAL (I)	8 960 191,13	8 287 071,02
<u>FONDS REPORTES ET DEBIES</u>		
TOTAL (II)		
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour charges	760 000,00	400 000,00
TOTAL (III)	760 000,00	400 000,00
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes financières diverses	188 274,56	113 762,08
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	-1 018,63	1 898,18
Dettes fiscales et sociales	45 132,09	26 221,38
Autres dettes	56 601,50	41 879,34
TOTAL (IV)	288 989,52	183 760,98
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	10 009 180,65	8 870 832,00

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	4 087,00		3 858,00		229,00	6
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	195 276,39		167 878,60		27 397,79	16
dont ventes de dons en nature			104,00		-104,00	-100
Ventes de prestations de service	260 527,22		214 568,19		45 959,03	21
dont parrainages			17,00		-17,00	-100
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	13 145,49				13 145,49	
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	450 527,21		490 550,71		-40 023,50	-8
Mécénats	252 921,51		176 056,77		76 864,74	44
Legs, donations et assurances-vie	1 302 131,30		1 194 720,28		107 411,02	9
Contributions financières			62,00		-62,00	-100
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 123,86		48 998,86		-29 875,00	-61
Autres produits	165 954,22		173 119,53		-7 165,31	-4
Total I	2 663 694,20		2 469 812,94		193 881,26	8
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	8 132,06		5 403,29		2 728,77	51
Autres achats et charges externes	698 175,48		572 519,27		125 656,21	22
Aides financières	35 700,00		460,00		35 240,00	7661
Impôts, taxes et versements assimilés	95 227,59		83 826,93		11 400,66	14
Salaires et traitements	360 695,89		347 163,76		13 532,13	4
Charges sociales	212 406,58		207 014,01		5 392,57	3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	318 092,60		318 091,39		1,21	0
Autres charges	35 879,61		39 011,11		-3 131,50	-8
Total II	1 764 309,81		1 573 489,76		190 820,05	12
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	899 384,39		896 323,18		3 061,21	0
PRODUITS FINANCIERS						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	567,31		423,00		144,31	34
Autres intérêts et produits assimilés	39 857,27		48 135,62		-8 278,35	-17

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2021 Au 31/12/2021

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	58 162,00		2 334,03		55 827,97	2392
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 000,00		15 000,00		-5 000,00	-33
Total III	108 586,58		65 892,65		42 693,93	65
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	84 592,00		58 162,00		26 430,00	45
Intérêts et charges assimilées			0,17		-0,17	-100
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 540,60				16 540,60	
Total IV	101 132,60		58 162,17		42 970,43	74
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	7 453,98		7 730,48		-276,50	-4
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	906 838,37		904 053,66		2 784,71	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	63 835,55		8 235,68		55 599,87	675
Sur opérations en capital	65 317,35		166 266,65		-100 949,30	-61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	43 574,41		32 753,38		10 821,03	33
Total V	172 727,31		207 255,71		-34 528,40	-17
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	22 246,23		270 790,41		-248 544,18	-92
Sur opérations en capital			135 041,70		-135 041,70	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	360 000,00		400 000,30		-40 000,30	-10
Total VI	382 246,23		805 832,41		-423 586,18	-53
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-209 518,92		-598 576,70		389 057,78	-65
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	28 646,00		20 629,00		8 017,00	39
Total des produits (I + III + V)	2 945 008,09		2 742 961,30		202 046,79	7
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 276 334,64		2 458 113,34		-181 778,70	-7
EXCEDENT OU DEFICIT	668 673,45		284 847,96		383 825,49	135
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						